



Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-onzième session, Genève, 2003

Première séance

Mardi 3 juin 2003, 10 h 15

Présidence de Lord Brett, Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, et de M. M.C. Wamalwa

OUVERTURE DE LA SESSION

Original anglais: Lord BRETT (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail) — C'est avec grand plaisir que je déclare ouverte la 91^e session de la Conférence internationale du Travail. Notre première tâche est tout à fait agréable puisqu'elle consiste à élire le Président de la Conférence. Je demanderai donc au président du groupe gouvernemental, Son Excellence, M. Wisnumurti, ambassadeur de l'Indonésie, de proposer un candidat à la présidence de la Conférence.

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: M. WISNUMURTI (délégué gouvernemental, Indonésie) — Au nom du groupe gouvernemental, j'ai l'honneur de vous informer que le groupe a décidé de proposer la candidature de son Excellence Monsieur Michael C. Wamalwa, vice-Président de la République du Kenya, à la présidence de cette Conférence.

M. Wamalwa a fait une carrière distinguée de parlementaire, de juriste et d'universitaire spécialiste du droit international. Il possède une longue expérience, de vastes compétences et est très au fait des questions politiques et juridiques d'actualité. Activement engagé dans la vie politique depuis de nombreuses années, M. Wamalwa est devenu dirigeant de l'opposition en 1994. A la suite des élections de décembre dernier, il a été élu vice-Président de la République du Kenya. Mû par ses convictions et par les intérêts qui sont les siens, il a activement participé aux programmes de reconstruction et de développement au Kenya. Dans sa fonction actuelle, il assume de larges responsabilités dans ce domaine, où les questions humanitaires et le bien-être de la population tiennent une place essentielle.

Le groupe gouvernemental est convaincu que M. Wamalwa, fort de cette expérience, est éminemment apte à présider les travaux de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail sur les très importantes questions inscrites à son ordre du jour, en vue de réaliser les objectifs communs que nos gouvernements et nos partenaires sociaux se sont fixés.

Nous espérons que la Conférence appuiera cette candidature.

Original anglais: Lord BRETT (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail) — Je remercie Monsieur l'ambassadeur d'avoir proposé la désignation de M. Wamalwa du Kenya. Je donne maintenant la parole à M. Funes de Rioja, délégué des employeurs d'Argentine, qui va s'exprimer au nom du groupe des employeurs.

Original espagnol: M. FUNES de RIOJA (Vice-président employeur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail) — En tant que porte-parole du groupe des employeurs, j'ai l'honneur d'appuyer la candidature de M. Michael C. Wamalwa, vice-Président du Kenya, à la présidence de cette noble assemblée. Nous sommes persuadés que, sous sa direction, notre Conférence pourra être un exemple pour toutes les sociétés, en ce moment très particulier dans l'histoire de l'humanité.

Original anglais: Lord BRETT (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail) — Je remercie M. Funes de Rioja et je donne maintenant la parole à Sir Roy Trotman, délégué des travailleurs de la Barbade et porte-parole du groupe des travailleurs.

Original anglais: Sir Roy TROTMAN (Vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail) — Nous vous remercions de vos paroles d'introduction. A l'instar des orateurs précédents, nous pensons que cette Conférence pose d'importants défis pour les différents secteurs de discussion, et nous avons, par conséquent, besoin d'une personne tout à fait intègre, ferme mais compréhensive, et qui soit à même de nous conduire à travers les débats de la Conférence internationale du Travail.

Au sein du groupe des travailleurs nous sommes donc tout à fait heureux d'appuyer la candidature de son Excellence M. Michael Christopher Wamalwa.

Original anglais: Lord BRETT (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail) — La candidature de M. Michael C. Wamalwa a été proposée et soutenue. En l'absence d'autres candidatures, je déclare M. Wamalwa Président de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail. Parmi ses nombreuses qualités, il en est une – l'ascension qu'il a faite du Kilimandjaro – qui pourrait lui être des plus utiles lors de cette Conférence. Je l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel.

(M. Wamalwa, vice-Président du Kenya, élu Président de la Conférence, prend place au fauteuil présidentiel.)

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Au nom du peuple du Kenya et en mon nom propre, j'aimerais vous faire part de ma gratitude envers vous tous par le grand honneur que vous avez fait à mon pays, à mon

gouvernement et à moi-même en me nommant Président et en acceptant que je préside cette auguste assemblée de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail.

J'aimerais remercier tout particulièrement le groupe tripartite africain qui, de manière unanime, a appuyé sans réserve mon pays pour ce poste très important. J'aimerais également remercier les délégués de tous les groupes régionaux, l'ambassadeur de l'Indonésie, Son Excellence M. Wisnumurti, porte-parole du groupe gouvernemental, M. Funes de Rioja, porte-parole du groupe des employeurs, et Sir Roy Trotman, porte-parole du groupe des travailleurs, qui m'ont soutenu au nom de leurs groupes respectifs. J'aimerais également vous transmettre les salutations et les félicitations chaleureuses et cordiales de Son Excellence M. Kibaki, Président de la République du Kenya, ainsi que du gouvernement et du peuple du Kenya.

C'est donc avec un grand honneur et avec beaucoup d'humilité que j'accepte cette responsabilité difficile et que je m'engage à vous servir et à répondre au mieux à vos attentes. Je suis tout à fait conscient des tâches difficiles qui m'attendent en tant que Président de la 91^e session de la Conférence, mais je sais que je puis compter sur votre soutien pour réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

J'aimerais profiter de cette occasion, au nom de cette assemblée, pour féliciter sincèrement M. Juan Somavia de sa réélection à une majorité écrasante en tant que Directeur général du BIT pour un second mandat de cinq ans. Nous apprécions tous son engagement à «œuvrer pour un nouveau contrat social, fondé sur le travail décent pour tous et une mondialisation qui ne laisserait personne à la traîne», et nous lui souhaitons plein succès dans son entreprise.

Etant donné que nous attendons tous avec impatience de nous mettre au travail, je ne doute pas que votre participation aux travaux des diverses commissions qui seront créées par la Conférence sera guidée par le véritable esprit de coopération tripartite qui nous a toujours animés. Cet esprit est une caractéristique unique de l'OIT, qui repose sur le dialogue et le consensus et qui permet de rassembler des acteurs capables de déterminer les problèmes qui se posent dans le monde du travail et, surtout, de trouver des solutions possibles aux nombreux défis qu'il nous faut relever.

Cette session de la Conférence a pour objectif d'orienter la politique générale de l'OIT et ses activités futures. Cette orientation politique sera axée bien sûr sur le principal thème de la session de cette année, à savoir la relation entre le travail décent, la lutte contre la pauvreté et le développement.

Je pense à cet égard que cette session de la Conférence doit s'engager dans un débat sérieux et constructif sur toutes les questions en jeu. C'est ainsi que nous pourrions mener à bien le programme de la Conférence en respectant les nobles principes de cette Organisation.

Pour conclure, je souhaite que chacun d'entre nous donne le meilleur de lui-même dans les travaux de cette noble Organisation et, encore une fois, j'aimerais vous souhaiter une conférence très productive et couronnée de succès.

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Conformément à l'article 25, paragraphe 2, du Règlement de la Conférence, nous allons maintenant procéder à l'élec-

tion des Vices-présidents de la Conférence. J'invite le Greffier de la Conférence de nous donner lecture des désignations faites par les groupes.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE — Les candidatures aux postes de Vices-présidents de la Conférence sont les suivantes:

Groupe gouvernemental:

M. Al Muhaisin, ministre du Travail (*Jordanie*)

Groupe des employeurs:

M. Noakes (*Australie*)

Groupe des travailleurs:

M. Wojcik (*Pologne*)

Original anglais: Le PRÉSIDENT — S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces propositions sont adoptées.

(Les propositions sont adoptées.)

DÉSIGNATION DES BUREAUX DES GROUPES

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Je prie le Greffier de la Conférence de bien vouloir donner lecture des noms des personnes désignées par les différents groupes.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE — Les groupes ont choisi les membres de leur bureau comme suit:

Groupe gouvernemental:

Président: M. Wisnumurti (*Indonésie*)

Groupe des employeurs:

Président: M. Funes de Rioja (*Argentine*)

Vice-présidents: M. Suzuki (*Japon*)
M. Botha (*Afrique du Sud*)
M. Lima Godoy (*Brésil*)
M. Potter (*Etats-Unis*)
M. Hoff (*Norvège*)

Secrétaire: M. Peñalosa (*Organisation internationale des employeurs*)

Groupe des travailleurs:

Président: Sir Roy Trotman (*Barbade*)

Vice-présidents: M. Attigbe (*Bénin*)
M^{me} Burrow (*Australie*),
M^{me} Triana (*Colombie*)
M. Shmakov (*Fédération de Russie*)

Secrétaire: M. Cunniah (*Confédération internationale des syndicats libres*).

Les membres du bureau du groupe des travailleurs, outre ceux que je viens de citer, sont les suivants: M. Wojcik (*Pologne*), M^{me} Lekang (*Norvège*),

M^{me} de Vits (*Belgique*), M. Ahmed (*Pakistan*), M. Ito (*Japon*), M. Zellhoefer (*Etats-Unis*), M^{me} Anderson (*Mexique*), M. Ghandour (*Soudan*), M^{me} Rantsolase (*Afrique du Sud*).

CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Nous passons maintenant à la constitution des différentes commissions qui seront chargées d'examiner les questions dont la Conférence est saisie. Cela concerne les commissions suivantes: Commission de proposition, Commission des finances, Commission de l'application des normes, Commission des ressources humaines, Commission de la relation de travail, Commission de la sécurité et de la santé au travail et Commission des gens de mer. La liste des désignations pour la composition de ces commissions est disponible au guichet de distribution et sera reproduite dans un *Compte rendu provisoire*. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces propositions sont adoptées.

(Les propositions sont adoptées.)

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PROPOSITION

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Le Greffier de la Conférence va maintenant nous donner lecture des désignations faites par les groupes en ce qui concerne la composition de la Commission de proposition.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE — Les désignations relatives à la composition de cette commission, conformément à l'article 4 du Règlement, sont les suivantes.

Les 28 membres gouvernementaux sont les membres titulaires du Conseil d'administration et viennent des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Arabie saoudite, Bahamas, Brésil, Bulgarie, Chine, République de Corée, République dominicaine, Equateur, Etats-Unis, France, Gabon, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Lituanie, Mali, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Royaume-Uni, Fédération de Russie et Soudan.

Les membres gouvernementaux adjoints sont les suivants: Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, El Salvador, Espagne, Ethiopie, Ghana, République islamique d'Iran, Jordanie, Kenya, Malawi, Maroc, Niger, Nouvelle-Zélande, Oman, Philippines, Portugal, Roumanie, Singapour, Slovénie, Turquie, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.

Les 14 membres employeurs sont les suivants: M. Barde (*Suisse*), M. Dahlan (*Arabie saoudite*), M. de Regil (*Mexique*), M. Funes de Rioja (*Argentine*), M. Heinzemann (*Allemagne*), M. Jeetun (*Maurice*), M. Lambert (*Royaume-Uni*), M. Lima Godoy (*Brazil*), M. M'Kaissi (*Tunisie*), M. Noakes (*Australie*), M. Potter (*Etats-Unis*), M^{me} Sasso Mazzufferi (*Italie*), M. Suzuki (*Japon*), M. Tabani (*Pakistan*).

Les membres employeurs adjoints sont M. Anand (*Inde*), M. de Arbeloa (*Venezuela*), M. Ereemeev (*Fédération de Russie*), M. Ferrer Dufol (*Espagne*), M. Hilton-Clarke (*Trinité-et-Tobago*), M. Hoff (*Norvège*), M^{me} Horvatic (*Croatie*), M^{me} Knowles (*Nouvelle-Zélande*), M. Makeka (*Lesotho*), M. Nathan (*Malaisie*), M. Oshinowo (*Nigéria*), M. Owuor (*Kenya*), M. Ricci Muadi (*Guatemala*), M. Wade (*Sénégal*).

En ce qui concerne les 14 membres travailleurs, les désignations sont les mêmes que celles qui ont été faites pour le bureau du groupe des travailleurs, dont j'ai donné lecture précédemment. Les membres travailleurs adjoints sont les suivants: M. Benett (*Canada*), M. Cortebeeck (*Belgique*), M. Orrel (*Royaume-Uni*), M. Patel (*Afrique du Sud*), M^{me} Yacob (*Singapour*).

Original anglais: Le PRÉSIDENT — S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la composition de la Commission de proposition est adoptée.

(Les propositions sont adoptées.)

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Nous passons maintenant au point suivant à l'ordre du jour, à savoir la suspension de certaines dispositions du Règlement afin de pouvoir mettre en œuvre les recommandations faites par le Conseil d'administration, à sa 286^e session (mars 2003), à propos de la discussion sur le rapport global. Afin d'appliquer ces recommandations, le Président et les trois Vice-présidents recommandent à l'unanimité, conformément à l'article 76 du Règlement: que la Conférence décide, en ce qui concerne le débat sur le rapport global, que le nombre d'interventions de chaque orateur en séance plénière ne soit pas limité, mais qu'au sein de chaque délégation gouvernementale les interventions soient faites soit par le ministre, soit par le délégué gouvernemental, et qu'à cette fin l'application de l'article 12, paragraphe 3, du Règlement soit suspendue; que la Conférence décide aussi de ne pas appliquer à cette discussion les dispositions relatives à la durée des interventions et de suspendre à cette fin l'application de l'article 14, paragraphe 6, du Règlement; que la Conférence décide de ne pas appliquer à la discussion du rapport global, dans la mesure nécessaire, les dispositions de l'article 14, paragraphe 2, du Règlement relatives à l'ordre dans lequel la parole est accordée aux intervenants, afin de faciliter l'échange de vues.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces propositions faites conformément à l'article 76 du Règlement prendront effet, avec l'accord de la Conférence, à partir de la prochaine séance plénière qui aura lieu le lundi 9 juin.

(Les propositions sont adoptées.)

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Avant de passer au point suivant, je tiens à attirer votre attention sur une question dont vous avez tous connaissance. Etant donné l'éruption récente du SRAS, le syndrome respiratoire aigu sévère, l'Organisation mondiale de la santé a recommandé d'adopter certaines mesures préventives. Ces recommandations, bien entendu, ont été suivies par la 91^e session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un problème de santé publique qui nous concerne tous. Vous avez tous dû faire une déclaration sur votre état de santé au service médical du BIT afin d'obtenir un autocollant de bonne santé à placer sur votre badge d'identification. Conformément à l'article 13 du paragraphe 2 du Règlement de la Conférence internationale du Travail, le Président de la Conférence doit veiller au maintien de l'ordre tout au long de la

Conférence. J'ai donc décidé que quiconque n'aura pas obtenu cet autocollant ne pourra pas accéder aux salles de la Conférence et sera envoyé immédiatement au service médical.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre coopération.

DISCUSSION PRÉLIMINAIRE DES PROPOSITIONS
DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2004-05

Original anglais: Le PRÉSIDENT – Cette année, la Conférence doit, à des fins d'adoption, examiner les Propositions de programme et de budget pour 2004-05, ces propositions étant examinées par la Commission des finances, qui est seulement composée de représentants. Le point suivant à notre ordre du jour est la discussion préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2004-05 ainsi que d'autres questions financières.

Original anglais: M. BOTHA (*délégué des employeurs, Afrique du Sud*) — Je me suis rendu dans votre très beau pays et je voudrais vous remercier ainsi que vos compatriotes pour l'hospitalité avec laquelle vous m'avez reçu. Je voudrais également vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Conférence internationale du Travail.

Le porte-parole du groupe employeur prendra la parole et exposera les raisons pour lesquelles nous devons soutenir un budget qui soit suffisant pour mener à bien notre programme de travail et je lance le même appel aux membres gouvernementaux pour leur demander de soutenir un budget qui permette de répondre aux besoins de tous les mandants, qu'il s'agisse des pays riches ou des pays pauvres, des pays développés ou des pays en développement. Le Conseil d'administration dans son ensemble a proposé ce budget et tous les orateurs au mois de mars ont fait des propositions d'amélioration qui ont été intégrées dans la mesure du possible.

Quelles sont les priorités des employeurs pour le prochain biennium?

Tout d'abord, l'emploi et la création d'emplois; nous estimons que cela doit être la pierre de touche des travaux de l'Organisation internationale du Travail. La réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et une meilleure santé seront les résultats directs de la création d'emplois. Premièrement, la création d'un environnement favorable à la création et au développement des entreprises est une partie de cette priorité des priorités. L'emploi des jeunes est également un élément fondamental.

Deuxièmement, il y a la modernisation des normes de l'Organisation internationale du Travail.

Troisièmement, la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la promotion d'IPEC, le Programme focal concernant le travail des enfants. Nous regrettons que la promotion de la ratification de la convention n° 182 ait été reléguée au deuxième plan. Or je ne puis croire que nous renoncions à cet objectif qu'est la ratification universelle de la convention sur l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Quatrièmement, la sécurité sociale et la mise en œuvre de la résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2001.

Cinquièmement, santé et sécurité. La prévention et le soutien à l'excellent travail effectué et qui est toujours effectué afin de promouvoir et de soutenir le

Programme de lutte contre le VIH/SIDA de l'OIT concernant le monde du travail. Nous soutenons fermement le développement de ce programme.

Et, sixièmement, le renforcement des partenaires sociaux et les activités sectorielles, et notamment le soutien à l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies concernant le Pacte mondial.

Toutes ces priorités font que l'Organisation internationale du Travail doit se concentrer sur ses propres objectifs, tels qu'ils ont été définis dans les quatre piliers, et ne soutenir les objectifs internationaux comme les Objectifs de développement pour le Millénaire que dans la mesure où ils coïncident avec les objectifs de l'OIT.

Nous devons chercher à obtenir le soutien des autres organisations internationales afin d'atteindre notre objectif de création d'emplois, mais les besoins des mandants de l'OIT doivent rester au premier plan de nos priorités. Les employeurs soutiennent et reconnaissent le travail et le sacrifice que font les bailleurs de fond en finançant des activités qui ne peuvent être financées dans le cadre du budget régulier, mais nous encourageons en premier lieu le soutien au budget régulier.

Les employeurs soutiennent une augmentation des crédits accordés aux régions afin de faire participer davantage les mandants locaux en insistant plus sur l'efficacité. Nous nous opposons à toute réduction du programme et budget pour 2004-05, et nous demandons aux gouvernements de soutenir au moins un budget à croissance réelle zéro, notamment pour soutenir le monde en développement ainsi que l'objectif universel de réduction de la pauvreté.

M. BLONDEL (*délégué des travailleurs, France*) — Monsieur le Président, permettez-moi, avant d'aborder mon propos, de vous adresser à vous et vos vice-Présidents nos félicitations et d'adresser à tous nos vœux de bons travaux.

L'ordre du jour de cette première séance aborde les problèmes budgétaires et c'est en qualité de porte-parole du groupe des travailleurs à la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration que je vais m'exprimer.

Les données présentées ne me sont donc pas étrangères et, pour une partie fort importante, elles ont fait l'objet de discussions riches et variées, parfois longues et délicates.

Elles démontrent la qualité et l'efficacité du dialogue tripartite et, j'oserai dire, de la gestion tripartite. C'est ma première observation, mais je la crois fondamentale. Je remercie donc le Directeur général d'avoir ouvert le débat, consulté, officiellement et officieusement, les diverses composantes du Conseil. Nous soutenons les propositions présentées, qui doivent permettre au Bureau d'officier le plus efficacement possible.

Cette satisfaction sur la méthode s'accompagne d'un ardent soutien pour le budget dit de croissance zéro réelle.

Les membres du Conseil d'administration se souviendront que, lors des débats sur la question, le groupe des travailleurs avait insisté sur la faiblesse comparative de notre budget (celui consacré au travail dans le monde) par rapport aux budgets d'autres organisations internationales qui gravitent autour de l'ONU.

Il n'est donc pas possible ni souhaitable que le budget soit minoré par une croissance zéro nominale. J'ajouterai que les ressources que nous recevons par-

fois de manière extrabudgétaire, si elles sont les bienvenues, ne sauraient se substituer aux charges de notre institution, charges qui découlent à la fois des normes internationales du travail et de leur contrôle, des procédures de réclamation et de sanction et du travail complexe et ambitieux de promotion et d'émulation des normes fondamentales.

Le bilatéralisme n'existe pas en la matière. Il s'agit d'un engagement général de fonctionnement de notre institution, une dépense obligée, en quelque sorte, que nous ne pouvons subordonner à des financements occasionnels ou aléatoires. Cela pose d'ailleurs le problème de la régularité du paiement des contributions.

Le groupe des travailleurs réitère son appel à la responsabilité des gouvernements, à la fois pour éviter le désagrément de la perte de pouvoir dans notre assemblée, mais aussi pour éviter les conséquences des règlements en retard: conséquences sur les programmes et problèmes que pose ensuite l'utilisation rationnelle des excédents qui, je le rappelle, sont fictifs.

Nous nous félicitons qu'avec l'expérience un système ait été élaboré qui devrait éviter les débats par trop inutiles mais qui a surtout comme mission de convaincre ceux qui prennent l'habitude de régler en retard qu'ils n'y ont aucun intérêt.

Nous travaillons maintenant de manière intégrée (gestion holistique dirait le Directeur général). Le non-respect d'un programme a donc des effets indirects sur d'autres activités. En intégrant la gestion, on constate les effets induits: les différentes activités sont tributaires les unes des autres. C'est là une dynamisation profitable mais qui a son revers. En cas de faiblesse financière, d'abandon d'une action, on détricote, en quelque sorte, ce que l'on avait fait.

J'insiste donc sur le fait que le vote du budget vaut engagement et que les contributions doivent être versées à échéance.

Quelques camarades qui me succéderont s'étonneront sur certains axes budgétaires, sur des engagements particuliers. Je ne voudrais pas terminer mon propos sans préciser que nous avons, sur la suggestion du Directeur général, fait un effort de décentralisation des moyens, qu'il nous faudra bien entendu confirmer. Il nous faudra aussi, demain, faire face à de nombreux imprévus: des missions ou programmes particuliers seront nécessaires au Moyen-Orient, par exemple, le cas échéant, dans les pays sinistrés et dans les pays en guerre ou en voie de terminer une guerre.

J'invite donc les délégations, et en particulier les gouvernements, à accepter le budget tel qu'il est présenté. Il vaut mieux consacrer de l'argent au monde du travail, qui est un monde de paix, qu'aux entreprises d'armement, qui sont un monde de guerre.

Je vous remercie de votre attention. Le groupe des travailleurs sait qu'il sera compris.

Original anglais: M. AHMED (*délégué des travailleurs, Pakistan*) — Nous sommes à l'aube du XXI^e siècle, dans une phase de mondialisation de l'économie qui pose des problèmes multiples au monde du travail. Les populations de 176 Etats Membres de l'OIT attendent et souhaitent vivement que l'on réponde à leurs besoins économiques et sociaux et que l'on améliore leur qualité de vie et d'emploi.

Comme l'a indiqué notre porte-parole M. Marc Blondel, le groupe des travailleurs, lors des discussions qui ont eu lieu à la session de mars du Conseil d'administration, a appuyé les propositions de programme et de budget présentées par le Directeur général.

Nous avons approuvé ces propositions pour répondre aux attentes des travailleurs de la région de l'Asie et du Pacifique. Notre vaste continent rassemble plus de la moitié de la population mondiale et se heurte à des problèmes très graves, dont ceux qui sont liés à l'emploi, à la lutte contre la pauvreté, au développement des qualifications, à l'égalité hommes-femmes, à la sécurité et la santé, à la protection sociale et au travail des enfants. Pour faire face à ces problèmes, il nous faut renforcer les capacités des employeurs et des travailleurs ainsi que leurs organisations.

Nous demandons donc instamment aux membres gouvernementaux d'approuver le programme et budget afin que l'Organisation puisse exécuter les activités proposées par le Directeur général et approuvées par le Conseil d'administration.

Original anglais: M. FUNES de RIOJA (*délégué des employeurs, Argentine*) — Monsieur le Président, notre porte-parole est M. Botha pour les questions financières. Comme il l'a dit, je prendrai la parole au nom du groupe des employeurs et en tant que Vice-président employeur. Tout d'abord, je dois vous féliciter. C'est un véritable plaisir de vous avoir à la présidence.

J'ai quelques remarques à faire afin d'appuyer pleinement le programme et budget. En mars 2003, le Conseil d'administration a eu une discussion sur les Propositions de programme et de budget pour 2004-05. Le groupe des employeurs a souligné ses priorités. M. Botha les a mentionnées.

En mars, nous sommes parvenus à un consensus. Certes, il ne correspond pas à toutes nos attentes, mais il découle de négociations. Maintenant que nous sommes parvenus à un consensus sur le programme, nous devons veiller à ce que le budget soit approuvé.

Depuis longtemps, le budget de l'OIT a une croissance nominale zéro. Cela veut dire qu'en termes réels le budget a diminué et que de moins en moins d'activités sont menées par l'OIT. A présent, nous en voyons les effets sur les mandants.

Le Directeur général, à maintes reprises, a fait des économies et s'est engagé en mars à continuer de le faire. Mais, à présent, l'OIT se trouve à la croisée des chemins. La mondialisation lui a conféré une nouvelle visibilité, une nouvelle crédibilité. Mais les mandants ont toujours un grand besoin de programmes de coopération technique.

Si le budget adopté n'est pas approprié, la coopération technique va continuer à se dégrader et l'OIT aura moins d'impact: cela aura des conséquences sur la vie sociale de nombre de pays en développement qui ne pourront plus bénéficier de l'aide du BIT dont ils ont besoin.

Pour nous, la coopération technique est fondamentale. En tant qu'employeurs, et avec les travailleurs, nous représentons le secteur privé. Au nom du secteur privé, nous exhortons les gouvernements à assumer leurs responsabilités et à veiller à ce que l'Organisation reçoive le budget dont elle a besoin pour mener à bien son programme de travail. Une croissance réelle zéro ne suffit pas pour garantir toutes les activités que l'OIT devrait mener mais, au moins, le niveau d'activités pourrait être maintenu.

C'est pourquoi, au nom du groupe des employeurs, je propose que le budget pour 2004-05, tel que proposé par le Conseil d'administration, soit approuvé. J'appelle ceux qui ont des responsabilités finales au sein des gouvernements à se rendre compte que ce

consensus entre travailleurs, employeurs, le Bureau, les gouvernements et les membres du Conseil d'administration ne peut pas être qu'un accord précaire qui pourrait être compromis. Si c'était le cas, nous porterions gravement préjudice à l'essence même du fonctionnement du Conseil d'administration et à l'OIT. Je suis convaincu que ce n'est pas ce que nous voulons.

M. ATTIGBE (*délégué des travailleurs, Bénin*) — M. Marc Blondel, porte-parole du groupe des travailleurs à la Commission du programme, du budget et de l'administration, a retracé les grandes motivations, les grandes préoccupations qui sous-tendent la position des travailleurs pour le vote d'un budget à croissance zéro réelle. Vous allez me permettre dans ma brève intervention de revenir un peu sur la situation particulière de l'Afrique.

Avec la stagnation de l'aide publique au développement apportée à l'Afrique et la chute des investissements directs étrangers dans les pays africains, les efforts de réduction de la pauvreté dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les pays africains, sont entravés.

Selon la Banque mondiale, de nombreux pays en développement, et donc de nombreux pays africains, ne pourront pas atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté fixés pour 2015 dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Les deux dernières années de ralentissement économique ont entraîné également une détérioration de la situation de l'emploi dans le monde.

Le Bureau international du Travail estime à 180 millions le nombre de chômeurs dans le monde à la fin de 2002, soit une augmentation de 20 millions depuis le début de 2001. Le nombre de travailleurs pauvres, fin 2002, était de 550 millions, soit le chiffre qui avait été enregistré en 1998. En Afrique subsaharienne, le nombre de pauvres devrait passer de 300 millions en 1999 à 345 millions d'ici à 2015. Pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, il faudrait que les économies africaines progressent à un rythme annuel moyen de 7 pour cent, soit plus du double des 3,1 pour cent enregistrés en 2000.

Confrontés à des taux très élevés d'infection par le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, l'Afrique reste très dépendante des exportations de produits de base et elle souffre toujours d'une instabilité politique et économique. L'Afrique est la région où le taux d'achèvement des études primaires est le plus faible. En Afrique subsaharienne, le taux de chômage déclaré est passé de 13,7 pour cent en 2000 à 14,4 pour cent en 2002. La question de la pauvreté préoccupe depuis plusieurs années les travailleuses et les travailleurs africains.

Les organisations syndicales africaines sont convaincues de la nécessité d'accompagner les réformes économiques menées en Afrique par une politique concertée capable de lutter de manière efficace contre la pauvreté sur le continent. Les organisations syndicales africaines aspirent à une Afrique qui soit libérée du sous-développement, des conflits armés, de la pauvreté, des maladies, de l'ignorance, des pratiques non démocratiques et du manque de respect des droits humains et syndicaux. Ce que les organisations syndicales ont toujours réclamé, c'est un développement axé sur la démocratie, la participation, l'annulation de la dette, le renforcement de la protection sociale et du dialogue social, la promotion de la paix et l'intégration régionale en tant qu'étape pour une intégration progressive avec le reste du monde.

L'Afrique a besoin d'une politique d'emploi décent et durable pour éradiquer la pauvreté. C'est dans ce

cadre que le Bureau international du Travail, dans sa mission d'assistance technique aux mandants, a introduit dans son programme et budget pour 2004-05 des objectifs stratégiques qui prennent en compte les préoccupations de l'Afrique.

Toutefois, ces objectifs stratégiques ne peuvent être atteints si les ressources et les moyens adéquats ne sont pas affectés aux différents programmes prévus à cet effet. Pour ce faire, le Conseil d'administration du BIT, en mars dernier, dans son attachement à l'esprit tripartite de l'Organisation, est parvenu à un consensus en adoptant un budget à croissance zéro réelle.

La recommandation qui vous a été soumise pour adoption va dans ce sens et nous vous exhortons à l'appuyer sans réserve afin de donner au Bureau les moyens de mettre en œuvre les programmes de coopération technique pour la période 2004-05.

Original espagnol: M^{me} ANDERSON (*déléguée des travailleurs, Mexique*) — J'adresse mes félicitations, et celles des pays des Amériques, au Président pour son élection.

Nous considérons, nous travailleurs de l'Amérique latine, que l'OIT, depuis sa création en 1919, donne une unité au monde du travail grâce à sa composition tripartite. L'OIT a donné les normes du travail, l'entente entre l'entreprise et les travailleurs et, ce qui est positif, la formation et un soutien aux pays qui en ont besoin. De plus, les pays industrialisés ont tendu la main aux pays les moins développés par l'intermédiaire de l'OIT.

Aujourd'hui, on a besoin de cette entente entre les partenaires sociaux au sein de l'OIT, laquelle jouit d'un grand respect dans le monde pour son action en faveur des travailleurs, de l'entreprise – en matière de productivité – et des gouvernements – dans le domaine de la paix sociale et du travail. Nous espérons que le consensus réalisé au sein du Conseil d'administration sera respecté par tous les pays. En particulier, les pays du tiers monde ont besoin de ce consensus. Il y a beaucoup de problèmes, comme on l'a déjà dit ici, dans les pays en développement. Ces pays demandent instamment des mesures de formation et d'éducation, plus d'emplois, la réalisation de travail décent et l'élimination de la discrimination et de toutes les formes d'exploitation et de travail forcé, afin de protéger les jeunes et les enfants contre les pires formes de travail.

C'est pourquoi nous demandons à tous les pays donateurs de faire preuve de compréhension pour que la Conférence puisse approuver le consensus auquel le Conseil d'administration est parvenu, à sa session précédente, sur le programme et le budget. Pour le bien de tous les pays et des travailleurs, pour la productivité des entreprises et la paix dans le monde, je demande à la Conférence de s'unir pour que soit approuvée l'augmentation du budget qui est tout à fait nécessaire actuellement. Enfin, je souhaite souligner que c'est un grand honneur pour toutes les personnes présentes d'appartenir à l'OIT, l'une des organisations les plus respectées dans le monde.

Original anglais: Sir Roy TROTMAN (*Vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, délégué des travailleurs de la Barbade*) — J'aimerais féliciter le Président et saluer également tous les délégués. Le travail de l'Organisation internationale du Travail revêt aujourd'hui de nouvelles dimensions pour répondre à l'évolution que l'on a constatée à l'issue de la mondialisation interve-

nue depuis une dizaine d'années. On aspire à la démocratie, mais cela s'accompagne parfois de conflits armés. Il faut également renforcer les capacités pour permettre une interaction sociale et un développement de la société. Tout cela suscite des demandes qui relèvent du ressort de l'OIT et qui appellent une mobilisation accrue des ressources de cette Organisation.

Se pose également la question de la maturation des démocraties. Le travail effectué par l'Organisation internationale du Travail, conjugué avec celui effectué par d'autres institutions des Nations Unies, a permis de faire progresser les communautés pour qu'elles ne se contentent pas d'élire leurs dirigeants politiques une fois tous les trois ou cinq ans. L'OIT continue de donner une nouvelle signification et une nouvelle dimension à ce mot démocratie.

Lors de la session de mars 2003 du Conseil d'administration, nous avons essayé de prendre à bras-le-corps les nouvelles responsabilités qui nous incombent face au défi que posent la gouvernance, la mondialisation et le partenariat social.

Outre les ressources nécessaires pour mettre sur pied des organes d'information et d'orientation appropriés, l'Organisation internationale du Travail doit mettre à disposition les moyens qui permettront d'imprimer une nouvelle dynamique aux programmes afin d'améliorer la vie de toutes les communautés. Par conséquent, les travailleurs entendent mettre l'accent sur le fait que d'autres ressources seront nécessaires car ce travail de stabilisation doit être effectué à l'échelle mondiale. Tous les pays bénéficient de la nouvelle approche de la gouvernance et du partenariat social. Tous les pays bénéficient de l'offre de moyens pacifiques pour la réalisation de ces résolutions. Nous avons l'espoir que personne ne tiendra pour acquis les changements qui se sont produits dans nos sociétés. Le changement apporte ses propres réponses, et certaines d'entre elles s'imposent à nous aujourd'hui, avec des défis particuliers à relever.

Nous avons vu ce qu'il en était à Seattle et à Gênes, et nous le voyons ailleurs. Nous l'avons vu à Genève.

L'OIT est un lieu de débats, et je dirai même le seul lieu où les gouvernements peuvent être aidés par d'autres acteurs importants à avoir une vue d'ensemble de la situation, et je crois que c'est le seul endroit où les travailleurs, avec l'aide des gouvernements, peuvent parler des responsabilités sociales du capital. Par ailleurs, elle a été chargée récemment de traiter de questions urgentes liées à l'économie informelle. Je n'ai pas le temps de m'appesantir sur l'ampleur de ces nouvelles responsabilités qui sont confiées à l'OIT. J'ai néanmoins le temps d'indiquer que davantage de ressources seront nécessaires pour ce faire.

Venant d'une petite économie agraire qui se libère des liens du colonialisme, je connais l'importance du travail effectué par l'Organisation internationale du Travail en faveur des petites économies et je sais que ce travail est loin d'être terminé. Venant d'un pays dont l'économie repose sur le tourisme, je connais la valeur des efforts que fait l'OIT dans le domaine de la lutte contre le SIDA pour le monde du travail et je sais l'interaction qui existe entre le touriste en tant que visiteur et le touriste en tant qu'invité et qu'il faut davantage de ressources.

Au nom de tous les travailleurs, je demande aux gouvernements de reconnaître la dette qu'ils ont envers toutes les organisations de travailleurs, mais aussi envers les organisations d'employeurs, qui travaillent de concert pour faire régner la stabilité dans leurs

pays et en faveur du développement national et international.

L'ordre, l'uniformité, la cohésion dans ces communautés sont importants. A cet égard, l'OIT joue un rôle important puisqu'elle a participé à l'instauration d'un dialogue au lieu du recours aux armes.

Son Excellence le Président Lula Da Silva a parlé hier de la lutte contre la faim et la pauvreté. C'est une lutte qui vaut la peine d'être menée. Nous savons que notre travail est loin d'être terminé et nous pensons que notre travail nécessite davantage de ressources financières. Nous demandons donc à tous de soutenir le budget tel qu'il est.

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Il n'y a plus d'orateurs sur la liste. Je déclare donc close la discussion préliminaire des propositions de programme et de budget pour 2004-05.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Etant donné que la plénière ne se réunira plus avant le 9 juin, les tâches quotidiennes liées à l'organisation de la Conférence seront assumées par le bureau de la Conférence si la Conférence souhaite lui déléguer les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Je soumetts à votre approbation la délégation de pouvoirs dont le Greffier de la Conférence va nous donner lecture.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE — 1. La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail délègue par le présent acte à son Président et à ses trois Vice-présidents le pouvoir de prendre toutes décisions ou d'exercer toutes fonctions qui relèvent de la compétence de la Conférence et concernent toute question qui doit être traitée avant que la Conférence ne reprenne ses séances plénières, à moins que le bureau n'estime que la Conférence doit tenir une séance pour discuter de cette question.

2. Les décisions adoptées en vertu de ces délégations de pouvoirs seront annoncées dans le *Compte rendu provisoire* des travaux de la Conférence.

3. La présente délégation de pouvoirs prendra effet à l'issue de notre réunion et expirera aussitôt que la Conférence reprendra ses séances plénières.

Original anglais: Le PRÉSIDENT — S'il n'y a pas d'objections, je considère que la délégation de pouvoirs est approuvée.

(La délégation de pouvoirs est acceptée.)

RATIFICATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE DU TRAVAIL PAR LA BELGIQUE

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE — J'ai le plaisir d'annoncer à la Conférence que, le 2 juin 2003, la Belgique a déposé l'instrument de ratification de la convention (n° 132) sur les congés payés (révisée), 1970. Cette convention entrera en vigueur pour ce pays le 2 juin 2004.

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Je déclare close la première séance de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 11 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Première séance</i>	
Ouverture de la session	1
<i>Orateur: Lord Brett (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)</i>	
Election du Président de la Conférence	1
<i>Orateurs: M. Wisnumurti, M. Funes de Rioja, Sir Roy Trotman</i>	
Discours du Président	1
Election des Vice-présidents de la Conférence . .	2
Désignation des bureaux des groupes	2
Constitution et composition des commissions de la Conférence	3
Composition de la Commission de proposition . .	3
Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence	3
Discussion préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2004-05	4
<i>Orateurs: M. Botha, M. Blondel, M. Ahmed, M. Funes de Rioja, M. Attigbe, M^{me} Anderson, Sir Roy Trotman</i>	
Délégation de pouvoirs	6
Ratification d'une convention internationale du travail par la Belgique	6